

Colloques et comptes rendus Colloquia en boekbesprekingen

Emmanuel DERIEUX.

*Droit de la communication -
Législation*

Victoires Éditions, collection
Legipresse, 4^e éd., oct. 1999,
154 pages, 270 FF
(ISBN 2-908056-31-3)

*Droit de la communication -
Droit européen et international*
Victoires Éditions, collection
Legipresse, 2000, 335 pages,
475 FF
(ISBN 2-908056-36-4)

De «A» comme accès aux documents administratifs à «V» comme vie privée; de 1881 (l'insusceptible loi du 29 juillet sur la liberté de presse assortie de ses nombreuses modifications subséquentes) à 1998 (loi du 17 juin relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs). Depuis de nombreuses années, Emmanuel Derieux, professeur à l'université Panthéon Assas Paris II, plaide pour l'établissement en droit français d'un véritable code de la communication qui permette de rassembler en un même lieu des textes souvent épars. Ce rêve est sans nul doute plus à même de se concrétiser en France, où l'État fédéral concentre l'ensemble des compétences, que chez nous où la communautarisation ruine tout espoir en la matière, mais il n'en reste pas moins actuellement un idéal que les gouvernements successifs n'ont pas encore réussi à satisfaire.

Faute de mieux, Emmanuel Derieux édite donc régulièrement un recueil des principaux textes applicables. Il en est ici à sa quatrième édition mise à jour en octobre 1999: si l'adoption récente d'une nouvelle modification de la loi de 1986 sur la liberté de communication audiovisuelle rendra

vraisemblablement une cinquième édition nécessaire, la présente n'en garde pas moins toute son utilité.

Parallèlement, le même auteur publie un recueil de textes consacré au droit européen et international de la communication. Cette édition qui sera sans doute suivie d'autres éditions (tant le *corpus* de sources va ici aussi croissant) comprend à la fois la législation applicable et la jurisprudence, alors que les deux sources font, en ce qui concerne le droit français, l'objet de deux ouvrages séparés de l'auteur.

C'est une approche thématique qui est ici adoptée, le recueil se subdivisant en cinq parties: les principes fondamentaux et les généralités, les entreprises et les activités de communication, les professionnels de la communication, le contenu et les responsabilités de la communication et, enfin, le droit d'auteur et les droits voisins.

À chaque fois, on trouvera les textes législatifs (conventions internationales, droit communautaire...) et la jurisprudence pertinente émanant soit de la Cour européenne des droits de l'homme soit de la Cour de justice des Communautés européennes. Point n'est besoin d'observer que ces textes et ces décisions, tels qu'ils figurent ici, s'appliquent tout autant à la réalité belge qu'à la réalité française.

François Jongen

D. BARRELET.

Droit de la communication

Staempfli Éditions s.a., Berne,
1998, 588 pages
(ISBN 3-7272-0990-9)

Professeur à l'université de Fribourg, directeur de notre revue

sœur *MediaLex*, mais aussi président depuis plusieurs années de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio télévision – l'organe de régulation de l'audiovisuel suisse – Denis Barrelet est sans nul doute un des meilleurs spécialistes du droit des médias en Suisse. Il avait déjà publié dès 1980 un *Droit suisse des mass médias* qui, nonobstant une deuxième édition en 1987, s'avère aujourd'hui, l'auteur le reconnaît lui-même, obsolète. Et Barrelet d'observer que «si le législateur, sous la contrainte extérieure, a eu des pulsions de déréglementations dans le domaine des télécommunications, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit ailleurs. Les dispositions enserrant la communication dans un cadre plus précis, plus contraignant, se sont multipliées».

L'observation vaut pour la Suisse, mais comment ne pas relever qu'elle vaut également pour tous les autres États européens? Et c'est évidemment bien l'intérêt de cet ouvrage pour le lecteur belge que de contenir des réflexions et des développements qui, au-delà des spécificités nationales, ont valeur d'exemples ou de références comparatives.

L'éternelle difficulté dans un ouvrage de droit des médias (l'expression de droit de la communication recouvre ici aussi bien la presse et la radio-télévision que le cinéma et les télécommunications) est de trouver un plan cohérent qui permette de rendre compte des multiples branches juridiques qui ont sur la question l'une ou l'autre incidence. C'est justement la subdivision par branche juridique traditionnelle qu'a choisi Denis Barrelet pour ordonner son précis: il aborde successivement le droit constitutionnel, le droit international public, le droit administratif, le

droit pénal, le droit civil, le droit de la concurrence, la propriété intellectuelle, le droit du travail, et – à côté de ces subdivisions courantes – les règles de déontologie.

L'ouvrage est particulièrement nourri d'une abondante jurisprudence, que l'auteur connaît manifestement de façon à peu près exhaustive. Ici encore, le lecteur non suisse trouvera des éléments de comparaisons utiles, tant il est vrai que quantité de problématique sont les mêmes quel que soit l'État dans lequel on se trouve.

François Jongen

Guide juridique de l'audiovisuel en Europe

Observatoire européen de l'audiovisuel, 2000, 213 pages,

60 euros
(ISBN 92-871-4160-6)

Depuis 1995, l'Observatoire européen de l'audiovisuel publie chaque mois la revue *Iris*, qui rend compte des diverses modifications intervenues en matière d'audiovisuel dans l'ordre juridique des différents États membres du Conseil de l'Europe. En complément de cette publication régulière, et à un prix peut-être plus abordable que celui de l'abonnement à cette revue, l'Observatoire publie un *Guide juridique de l'audiovisuel en Europe*.

Le titre est peut-être trompeur en ce qu'on n'y trouvera pas un panorama complet de l'ensemble des dispositions applicables à l'audiovisuel dans l'ensemble des pays d'Europe (il faudrait beaucoup plus que les quelque deux cent pages figurant ici pour cela). S'il y a bien ici

volonté d'exhaustivité géographique (sont abordés l'ensemble des États membres de l'Union européenne et de l'A.E.L.E., les autres membres du Conseil de l'Europe ainsi que divers pays européens et avoisinants tels que la Bosnie-Herzégovine, Monaco, la République fédérale de Yougoslavie et huit États de la C.E.I.), chaque fiche nationale (de trois à six pages selon les cas) se limite à donner les développements récents intervenus dans ces États. C'est déjà précieux, d'autant que les textes chaque fois rédigés par des spécialistes locaux (Dirk Voorhoof, par exemple, signe la contribution sur la Belgique) sont assortis de diverses adresses utiles.

François Jongen